

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

ADDITIF N° 77/254 du 14 Mai 1977  
au décret 77/252 du 12 Mai 1977  
complétant le décret n° 75/143 du 20 mars  
1975 fixant les indemnités de fonctions  
allouées aux titulaires de certains postes  
administratifs.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

A L'ANNEXE I

après

38 - Chef du Service Présidentiel de Photographie

ajouter

39 - Chef du Service Central du Chiffre et des Télégrammes.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 14 Mai 1977

Par le Premier Ministre :

Le Ministre des Finances,

H. LOPES.

COMMANDANT LOUIS SYLVAIN GOMA.